



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 26/128

Autorisant une manifestation intitulée « **Village Santé Et Ka Groove** »
organisée par l'association MBK

le Samedi 11 Juillet 2026 au lieu- dit Doyon

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de l'association Moun Bitasyon Kapèstè en vue d'organiser, une manifestation, intitulée « Village Santé Et Ka Groove » le samedi 11 Juillet 2026 au Local de l'association au lieu-dit Doyon,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la commune autorise, la tenue d'une manifestation intitulée «Village Santé Et Ka Groove » organisée par l'association MBK, le Samedi 11 Juillet 2026 de 09 h 00 à 16 h 00 au local de l'association au lieu-dit Doyon.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée dans la périphérie de la manifestation.

ARTICLE 3 : L'organisateur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sécurité des participants à la manifestation.

ARTICLE 5 : MM. le Capitaine de la Gendarmerie Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux, sont chargés en ce que le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Capesterre B/Eau, le 09 Juillet 2026

Pour le Maire, la 2^{ème} adjointe
déléguee à la sécurité et à la
réglementation

CHOISI Annick